

Image not found or type unknown



Commandement aux fin de saisie vente

Par **lisbonne**, le **19/12/2015** à **14:22**

bonjour, rnsuite a acte remis par huissier (commandement aux fin de saisie vente)mon avocat a saisie le jex pour obtenir un délais de grâce. la partie adverse a réclamé un échelonnement de ma dette. rnle juge octrois un échelonnement de ma dette sur 24 mois mes aucun délais de grâce .rnil est dit sur le jugement : le commandement aux fin de saisi vente du 2015 nul et de nul effet .rna question est la suivante , le motif nul et de nul effet stop la saisie mobilière a mon domicile ?nje vous remercie de bien vouloir m'éclairai.